



AVIS PUBLIC de l'adoption du projet de règlement 111-003-2024 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures 111-2021 dans le but de préciser les critères d'admissibilité et de recevabilité d'une demande de dérogation mineure.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ QUE :

Lors de la séance extraordinaire tenue le 17 juin 2024, le Conseil de la Municipalité de La Pêche a adopté le projet de règlement numéro 111-003-2024 modifiant le règlement relatif aux dérogations mineures 111-2021 dans le but de préciser les critères d'admissibilité et de recevabilité d'une demande de dérogation mineure.


Le conseil de la Municipalité de La Pêche tiendra une **assemblée publique de consultation** sur le projet, le 26 juin 2024, à compter de 18 h 30, à la salle Desjardins du complexe sportif de La Pêche située au 20, chemin Raphaël à La Pêche. Au cours de cette assemblée, le maire ou une personne désignée par celui-ci expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la Municipalité de La Pêche, au 1, route Principale Ouest à La Pêche, durant les heures normales de bureau, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h.

Il peut également être consulté sur le site internet de la municipalité de La Pêche au : [Avis publics | Municipalité de La Pêche \(villelapeche.qc.ca\)](https://villelapeche.qc.ca/avis-publics)

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de cette séance ou dans un écrit acheminé **avant le 8 juillet 2024**, à l'adresse suivante : urbanisme@villelapeche.qc.ca

DONNÉ à La Pêche, ce 18^e jour du mois de juin 2024.




M^e Sylvie Loubier
Greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné M^e Sylvie Loubier, greffière, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut mentionné, en affichant une copie aux endroits fixés par le conseil, en vertu de sa réglementation numéro 22-839 dûment adoptée le 7 novembre 2022.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 18 juin 2024.



M^e Sylvie Loubier
Greffière